

BULLETIN
DE LA
Société d'Histoire
et d'Archéologie
DE VICHY
ET DES ENVIRONS

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

N° 7 — JUILLET-SEPTEMBRE
et N° 8 — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1939



VICHY
1, AVENUE THERMALE

1939

SOMMAIRE DU N° 7

	Pages
SÉANCE DU 30 MAI 1939	153
LA FONTAINE DES TROIS-CORNETS, par le Docteur G. Nivière	156
LE GRENIER A SEL DE VICHY, par le Docteur Lère	160

SOMMAIRE DU N° 8

LES PREMIERS HISTORIENS DE VICHY	167
LA QUESTION DE « VICUS CALIDUS »	172
L'ORIGINE DU NOM DE VICHY	174

par M. A. Wallon-Lasteyras

N.B. — *La pagination du Bulletin est continue pour les années 1938, 1939 et 1940. Le numéro 12, qui terminera cette période de trois années comprendra un faux-titre, un titre et une table générale des matières permettant la reliure des douze fascicules.*

Toute la correspondance concernant la Société doit être adressée au Secrétaire général: M^e PLACE, 21, rue Bintot, à Vichy.

Les cotisations doivent être envoyées au Trésorier : M. le Docteur AIMARD, 5, rue Lardy, à Vichy.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
de VICHY et des ENVIRONS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MAI 1939

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence du Dr WALTER, qui lit les lettres d'excuses des membres empêchés: MM. BEURDELEY, BARILLET, VIPLE, le Dr ROUBEAU, le Dr BERTHOMIER, le Dr DUFORT, ces trois derniers retenus par une réunion de la Chambre d'Industrie Thermale, qui a lieu ce même jour à 16 h. 30. C'est d'ailleurs pour le même motif que M. le Maire ne peut venir présider la réunion de notre Société, car il doit lui-même, en l'absence de M. le Préfet de l'Allier, présider la Réunion de la Chambre d'Industrie Thermale.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 1939 est adopté à l'unanimité.

A propos de l'article de M. MAUVE, sur la Source des Célestins, le Président montre quelques documents iconographiques concernant cette source: gravure de Lemoine de 1827, bien connue; celle de l'ouvrage de Lecocq de 1836, et une autre gravure beaucoup plus rare, provenant d'un petit opuscule vendu « au profit des inondés » et dessinée par le Comte de Bizemont, en 1847.

Le Président donne lecture d'une lettre du Dr GLÉNARD, Président de l'Alliance Française de Vichy, invitant la Société aux différentes réunions de l'Alliance Française, au cours desquelles quelques conférences porteront sur les séjours de Napoléon III à Vichy. Le programme en est le suivant: le 7 juin: M. BOISSELIER: *Une Saison*

de Napoléon III à Vichy; — 21 juin, Dr MORLET: *La Statue du Dieu à l'Hippophore*, récemment découverte à Neschers, dans une propriété de la Compagnie Fermière, et qui doit prochainement figurer au Musée du Baillage; — 5 juillet, M. Armand WALLON-LASTEYRAS: *Séjours à Vichy de personnalités appartenant à l'entourage de Napoléon III*; — 19 juillet, M. VIPLE: *Napoléon III à la recherche de Jules César*; — 2 août, M. MAUGIN: *La gaieté, l'esprit et l'humour de Napoléon I^{er}*, auquel nous devons notre grand parc; — 16 août, M. MAUVE: *Les séjours de Napoléon III à Vichy*.

Les séances auront lieu à la Société des Sciences Médicales, 1, avenue Thermale, à 15 heures, sauf celle du Dr MORLET qui aura lieu le 21 juin, à 20 h. 30.

Le Président, après avoir montré l'activité « scientifique » de la Société depuis la dernière assemblée générale (séance du 4 mai 1939, Bulletins 3 et 4 de 1938, etc...) rappelle les démarches tentées et leur résultat, pour augmenter le rayonnement de la Société, et y intéresser le plus grand nombre de Vichyssois. Plus de 40 réponses favorables ont été obtenues comportant un certain nombre d'abonnements et des demandes d'adhésion. Pour faciliter celles-ci d'ailleurs, le Bureau fait imprimer actuellement des carnets à souches qui seront remis à ceux des membres qui en feront la demande, et permettront d'inscrire immédiatement demandes d'admission ou d'abonnement. Ces carnets seront déposés en particulier au Musée du Baillage, où M. BEURDELEY a reçu plusieurs fois des demandes d'admission à la Société, et chez les Libraires qui ont bien voulu se charger de la vente des publications de la Société.

Candidatures. — Deux places de membres actifs sont actuellement vacantes: l'une par suite du décès du Dr DURAND-FARDEL; l'autre grâce au D. NIVIÈRE qui, membre actif de la Société, a été nommé par acclamation Membre d'Honneur, et qui de ce fait veut bien laisser sa place libre, à condition que les Membres de la Société consentent à interpréter comme lui le règlement (chose adoptée).

Les candidatures suivantes sont donc proposées :

Membres actifs: Professeur Agrégé Etienne CHABROL; M. Armand WALLON-LASTEYRAS.

Membres correspondants: Dr BINET (Bienfaiteur), M. Charles VERNOT (Bienfaiteur), Mme LECOMTE DU NOUY (Bienfaiteur); M. Lucien DOUTRE, Mlle M.-M. MALLAT, Mlle FAUCHERY-RAMIN, M. Clément PLANCHE, Dr BONNET, M. Henri EGUILLOON, Dr Henri DESGEOORGES, Dr. DESGEOORGES Père, Dr. CORSET, Dr CAILLON, M. BREYNAT DE SAINT-VERAN, Dr FAURE, Dr J.-M. ROUX, Dr DESMAROUX, M. DOYE-DÉMONET, Dr H. ROSANOFF, Dr DE LALAU-BIE, Dr CORNILLON, Dr Robert CHAUX, Dr. HEYMANN, Dr BERTRAND, Dr ENJALBERT, M. Henri RENON, Dr GASTON, M. COULHON, Dr CHARNAUX, M. GUILLOT.

Le Dr NIVIÈRE souhaiterait que la Société prenne l'initiative de faire placer une plaque sur la maison de Claude FOUET. Après discussion, il semble que la chose ne puisse être menée à bien qu'avec le concours du Professeur CORNIL qui, ayant étudié particulièrement Claude FOUET, est tout désigné en cette circonstance.

M. A. WALLON-LASTEYRAS fait remarquer une légère erreur historique qui semble s'être glissée, à propos de Rabelais, dans le Guide de la Compagnie Fermière pour la saison 1939.

La parole est alors donnée à M. NIVIÈRE pour sa communication sur la Fontaine des Trois Cornets. M. MOSNIER rappelle auparavant l'histoire des pierres de cette Fontaine : elles avaient été achetées après démolition, pour 20 francs par un tailleur de pierre, M. DESFARGES. Les descendantes de celui-ci, propriétaires de l'hôtel du Nouveau Parc, et qui possédaient ces pierres dans leur jardin, en firent cadeau à M. MOSNIER, comme Membre Correspondant de la Société des Monuments Historiques pour qu'elles figurent un jour au Musée de Vichy. M. MOSNIER explique les multiples vicissitudes qui, malgré tous ses efforts, ont abouti à la disparition d'une partie de ces pierres, dont quelques unes seulement existent encore et sont au dépôt de la Compagnie Fermière.

M. MOSNIER parle aussi des canalisations gallo-romaines que l'on trouve encore sur les pentes des côtes du Vernet et qui captaient un certain nombre de petites sources qui formaient la Fontaine de la Font-Fiolant ; ces canalisations ont d'ailleurs été réparées au Moyen Age, dont on reconnaît facilement le mortier ; il est probable que ces réparations datent de Louis II et avaient pour but d'amener l'eau jusqu'à la Fontaine des Trois-Cornets.

La parole est donnée au Dr LÈRE, pour sa communication sur le Grenier à Sel de Vichy. M. NIVIÈRE rappelle à ce sujet que le sel arrivait de Nantes, en remontant la Loire, puis l'Allier, et que le voyage d'après Victor Noyer durait six mois.

La parole est ensuite donnée à M. Armand WALLON-LASTEYRAS sur : « Un plan de Vichy au XVI^e siècle ». M. MOSNIER rappelle la disparition d'un plan du XVIII^e siècle qui se trouvait dans les archives de Vichy. Le Dr Léon CHABROL signale qu'il n'existe aucun plan de Vichy à la Bibliothèque Nationale.

La séance est levée à 18 heures.

La Fontaine des Trois Cornets

Une erreur, qui s'est glissée dans le Bulletin N° 1 de notre Société, me fournit, avec le désir de la rectifier, l'occasion de vous parler de la Fontaine des Trois Cornets. Notre Bulletin fait dire à notre collègue Mosnier, que, lors de la démolition de la fontaine on trouva une pierre sur laquelle était gravé le millésime 1383 « portant la date de l'érection de cette fontaine. » Ce serait la vieillir d'une vingtaine d'années.

Un document publié par Victor Noyer (1) précise l'époque où l'eau de la Font Cylant fut amenée à Vichy; c'est un procès-verbal relatif à la jouissance de l'eau de cette source, en date du 7 avril 1445, par lequel « Erienne de Bar et Laurent Endrault, conseillers et maîtres « des comptes de Monseigneur le duc de Bourbonnais et d'Auver- « gne », certifient que « Monseigneur le duc Louis, environ l'an « 1402 ou 1403, qu'il commença à faire faire les bâtiments et édifices « de l'église, cloître et hôtel des Célestins de Vichy, dès le commence- « ment dudit édifice, fit faire et conduire par artifice et par corps de « bois l'eau en grande abondance d'une fontaine qui passe d'une motte « ou petite montagne dès au-dessus de la ville de Vichy, jusqu'à la « place où l'on faisait et sont à présent les édifices et fit payer les frais « nécessaires à la conduite par corps de bois; et fit feu maître Pierre le « fontainier l'ouvrage des corps et conduits de ladite fontaine pour « présentement administrer l'eau aux ouvriers et à l'ouvrage desdits « édifices, en intention que après la façon desdits édifices, les religieux « qui servent en ladite église, introduits et demeurants fussent servis « de l'eau de ladite fontaine venant en ladite place et édifiée en grande « abondance; sans que les habitans de Vichy en fissent venir « aucune chose de l'eau de ladite fontaine de Vichy..... jusques environ « un an avant la mort de Monseigneur le duc Louis (19 août 1410) « où lesdits habitans de Vichy aux grandes poursuites et prières d'un « nommé Casville obtinrent licence et lettres dudit Monseigneur le duc « Louis, et lesquelles lettres moy, Etienne de Bar fis et signai par les- « quelles mondit seigneur le duc Louis leur octroya que de ladite fon- « taine, ils puissent prendre un petit filet d'eau pour en faire venir « en ladite ville devant la maison dudit Casville, pour le service des « habitans d'icelle ville et le surplus de l'eau de ladite fontaine, qui « était plus des trois quarts d'icelle demeura au service de ladite église. »

Après la mort du duc Louis « la guerre survint, l'argent du paye- « ment des ouvrages cessa en la plus grande partie, tellement qu'on y

(1) Victor Noyer. *Lettres topographiques et médicales sur Vichy.*
Paris, 1833.

« ouvrait guère et que la chose est venue en grand négligement par faute d'argent de faire lesdits ouvrages... à soutenir, ladite fontaine à la faire venir à l'hôtel des religieux, car elle était de grands frais à soutenir, et lesdits habitans ont été fort diligens de soutenir ladite fontaine et ont pris et usurpé toute l'eau d'icelle et font difficulté que lesdits religieux prennent leur part. »

Laurent Endrault affirme en outre qu'il « a baillé souvent de l'argent pour le fait desdits ouvrages comme trésorier du Bourbonnais et mêmement a baillé, dit-il, argent pour l'ouvrage de ladite fontaine et avoir ledit feu Monseigneur le duc Louis eu commencé de bâtir un bel et bon hotel pour faire sa demeurance joignant l'église des Célestins, et y fit laisser les ordres de transformer ladite maison en couvent, désirant venir finir ses jours en ladite maison joignant l'église des Célestins ainsi que plusieurs fois lui oïmes dire. »

Etienne de Bar, secrétaire principal et Laurent Endrault, trésorier de Bourbonnais du duc Louis, estiment que « devrait le procureur de Monseigneur le duc poursuivre en grande instance leur droit (celui des religieux) de ladite fontaine contre lesdits habitans et contre tous autres qui voudraient mettre débats. »

Ce document nous donne la date de l'aménée de l'eau de la Fontaine Cyolant à Vichy, nous indique l'usage auquel elle était destinée et nous renseigne sur les intentions du duc Louis de venir finir ses jours à Vichy. Il n'en fut rien; il mourut à Moulins, fut inhumé à Souvigny, dans une chapelle de l'église Saint Pierre où sept ans plus tard sa femme vint reposer à ses côtés. Il n'est pas douteux que dans sa pensée l'eau après avoir servi à construire l'église, l'hôtel où il comptait faire sa demeure et le couvent des Célestins qu'il fondait et dotait en avril 1410 après Pâques, quatre mois avant sa mort, était destinée à alimenter l'hôtel, le couvent, l'église et ses desservants. Mais quelle était cette guerre survenue entre la mort du duc Louis en 1410 et la signature du document que nous venons de citer, le 7 avril 1445 ?

Il est probable que ce n'est point à une seule mais à plusieurs guerres qu'Etienne de Bar et Laurent Esnault font allusion.

Assurément ce fut peut-être la guerre de la Praguerie qui se termina à Cusset en 1440, mais cette guerre ne dura guère et n'imposa pas semble-t-il de grande perte à Vichy (1). Peut-être en coûta-t-il davantage à Charles de Bourbon qui avec le futur Louis XI s'était révolté contre Charles VII.

Ce fut peut-être aussi la guerre de Cent Ans qui ne se termina qu'en 1453 et amena à différentes reprises les Anglais ou leurs parti-

(1) Vichy avait été seulement condamné à nourrir les 120 hommes de l'armée du roi que Jean de Brezé et Robert Floquet avaient laissés dans la place. — Jean Chartier d'après Achille Allier continué par Adolphe Michel *L'Ancien Bourbonnais*. Moulins, 1834.

sans jusqu'en Bourbonnais, à Saint-Pierre-le-Moutier qui en dépendait notamment, et où Jeanne d'Arc les défit en 1429.

Cette guerre, pendant laquelle le duc Jean I^{er}, fils aîné et successeur du duc Louis fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415) coûta cher au duc de Bourbon. Pendant les 18 années où il resta captif en Angleterre avant d'y mourir (5 février 1434), on ne put jamais parvenir à réunir la rançon considérable qu'exigeaient les Anglais pour lui rendre la liberté.

Enfin, le duc de Bourbon avait pris le parti du duc d'Orléans dans la lutte des Armagnacs et des Bourguignons et à plusieurs reprises en 1411 et en 1434 les Bourguignons vinrent ravager ses domaines. En 1411 ils pénétrèrent jusqu'à Moulins et blessèrent à Villefranche, capitale du Beaujolais, Hector de Bourbon, bâtard de Louis II, brave et vaillant guerrier, demi frère de Jean I^{er}.

La Font Cyolant au cours des siècles eut d'autres aventures et en 1569 Nicolas de Nicolaï nous les contera (1). Il nous apprendra qu'il y avait autrefois dans le centre de la ville une fort belle et grande fontaine donnant de très bonne eau qui venait d'une source se trouvant éloignée d'un quart de lieue environ. En 1566, les habitants de Cusset, écrit-il, « pour quelque querelle et collère d'ancienne haine et envie » qui est de longtemps engrainée entre ces deux villes, ruinèrent ladite « fontaine, romptant les conduits et rendirent tellement inutile, qu'a « depuis perdu son cours au grand préjudice et interestz des « habitans ».

Et ce sera en 1583 et non en 1383, après les guerres de religion et avant la guerre de la Ligue que la Font Cyolant débitera de nouveau son eau à Vichy et la Fontaine des Trois Cornets sera construite ou reconstruite. Nous ne savons pas en effet si, avant 1566, la source débitait son eau par une fontaine pourvue de trois orifices comme elle le fit depuis.

A cette même époque, Vichy qui avait tant souffert des guerres de religion reconstruisit le pont sur l'Allier détruit par les Huguenots. Bien que peu fortunée et ruinée au point d'implorer l'aide de la Couronne pour l'aider à réparer les désastres causés par les guerres civiles cinquante ans après leur fin, la ville s'empressait à parer à ses deux besoins les plus urgents: son approvisionnement en eau potable et ses moyens de communication avec la rive gauche de l'Allier.

La Fontaine des Trois Cornets fut démolie en 1866. Il semble que sa démolition fut due à la nomination de Bousquet à la mairie de Vichy. Ce maire originaire de Saint-Chinian (Hérault), fils, petit-fils et gendre de riches commerçants en draps, était un très distingué et

(1) Nicolas de Nicolaï. *Générale description du duché et pays du Bourbonnais*, 1569. Manuscrit de la Bibliothèque Mazarine.

érudit avocat parisien (1). Il était venu se soigner à Vichy en 1849, trois ans après la mort de sa femme qu'il avait perdue après douze ans de mariage. Il en avait été tellement affecté qu'il avait abandonné le barreau. Revenu à Vichy chaque année, il avait, en 1854, acheté le château de Genat et en 1862 l'hôtel Richelieu (2) et les terrains sur lesquels il fit immédiatement construire les hôtels du Parc et Victoria réunis actuellement sous le nom d'Hôtel du Parc.

Pendant son séjour à Paris il s'était lié avec Jean-Jacques Berger, originaire de Thiers, qui fut député de l'opposition en 1837, représentant du peuple en 1838, préfet de la Seine en 1849, sénateur en 1853, et avec lui, il avait en qualité de journaliste combattu la politique de Charles X. Républicains de circonstance, son ami et lui étaient en réalité des bonapartistes. Quand il venait à Vichy, il descendait chez le beau-frère de son ami Berger, un ancien notaire, nommé Forissier, qui ne tenait pas une maison meublée, mais lui abandonnait un pied à terre en raison de leurs relations de famille. Or, aux élections municipales de 1865, Bousquet et Forissier furent élus sur la même liste et comme Vichy à cette époque avait plus de 3.000 habitants, du fait du décret de Biarritz du 15 septembre 1865, les maires et adjoints devaient être nommés par l'empereur en vertu de la loi de 1855. Le 28 septembre Bousquet était nommé maire, Forissier premier adjoint.

Forissier habitait la place de la Fontaine des Trois Cornets, l'actuelle place d'Allier, et la Fontaine elle-même était située à côté de sa demeure, c'est-à-dire sur cette partie de la place qui se trouve entre l'impasse de la Laure et les derniers immeubles de la rue d'Allier, côté des numéros pairs. Il est permis de supposer que cette fontaine était considérée par lui comme un monument gênant et que ce fut la cause de sa démolition (3).

Docteur G. NIVIÈRE.

(1) Antonin Mallat. *Histoire contemporaine de Vichy de 1789 à 1889*. Vichy Imprimerie Wallon, 1921, 2^e fascicule.

(2) L'Hôtel Richelieu était situé rue Lucás, n° 9, à l'angle de cette rue et de l'avenue Thermale.

(3) Recherches faites, la démolition de la Fontaine des Trois Cornets fut décidée par le Conseil municipal le 5 janvier 1866, après que le maire eut exposé que « le projet de canalisation en voie d'exécution pour la distribution « des eaux douces dans la ville emporte la suppression de la fontaine de « la place de la Chaume (Château d'eau) et de celle de la fontaine des Trois « Cornets sur la place Lætitia. »

Il semble donc que Forissier, dont se souviennent encore les vieux Vichyssois, est demeuré personnellement étranger à la suppression de la fontaine qui était à une certaine distance de sa maison, laquelle porte actuellement le n° 48 de la rue d'Allier.

Le 12 novembre 1865, sur la proposition du maire, le Conseil avait décidé que « pour perpétuer le souvenir du séjour que M^{me} Lætitia Bonaparte, mère « de notre glorieux empereur Napoléon I^r, a fait à Vichy, le nom de Lætitia « soit donné à la place de la Fontaine des Trois Cornets. »

Le Grenier à Sel de Vichy

Ainsi que l'atteste l'Intendant Turmenys de Nointel, dans son Rapport sur la Généralité de Moulins, au 16^e et 17^e siècles, Vichy figurait parmi les 18 villes du Bourbonnais dotées d'une Châtellenie royale. Ne soyons donc pas surpris si notre Cité possédait alors un des 427 greniers à sel que l'on comptait en France et distribuait la précieuse denrée à 80 paroisses.

Cet entrepôt était situé dans le Vieux-Vichy, sur la Place de la Fontaine des Trois-Cornets, laquelle distribuait l'eau provenant de la Font-Fiolant. Il occupait l'emplacement actuel des immeubles 7 et 9 de la Place d'Allier. On l'appelait le Grand Grenier Sicaud, probablement parce qu'il était en face de la maison de l'Ecuyer Sicaud, seigneur de la Ramas. Ce n'était pas un Palace, puisque en 1625, l'eau de pluie ayant traversé le mur, le grenetier François Gravier dut établir un procès-verbal de perte de sel, à destination de Moulins. Il possédait une annexe, « le Grenier Moussoir », situé au coin de l'Impasse et de la Rue de la Tour; celui-ci avait moins d'importance, puisqu'en 1586 le prix de sa location annuelle était à peine de 2 minots de sel.

La vente du sel constituait un monopole qui rapportait gros à l'Etat. En effet, l'impôt variait de 1/5 à 1/4 de la valeur marchande; or le sel coûtait alors 13 sous la livre, soit proportionnellement huit fois plus qu'aujourd'hui. Aussi, de tous les impôts indirects qu'on appelait jadis indistinctement « les gabelles » (en langue rabbinique *gab* signifie *tribut*), la gabelle du sel était la plus importante et la plus exécrée.

La Fiscalité est vieille comme le monde. Chez les Romains, l'impôt indirect, « *vectigal* », était prélevé par les Publicains, véritables fermiers de l'Etat.

En France, l'impôt sur le sel aurait été décrété en principe par Philippe-le-Bel et institué par Philippe V, le Long, dans son ordonnance du 25 février 1318.

C'est en 1342, que Philippe de Valois créa les Tribunaux destinés à juger les contraventions aux ordonnances concernant la gabelle.

Au début, cet impôt n'était pas prélevé dans toutes les provinces. Certaines se libérèrent par abonnement, telle l'Auvergne; d'autres,

réfractaires, durent s'exécuter au fur et à mesure que se raffermissait le pouvoir royal; d'autres pays, notamment ceux des « salines », furent plus ou moins exemptés. Aussi suivant les régions, l'impôt variait de 6 à 10 livres, par individu, sans égard pour l'âge ou pour le sexe. Cette démarcation fut une des causes de l'éclosion de la contrebande.

Lorsque le roi François I^e confisqua le Duché de Bourbon pour le rattacher à la Couronne, Moulins, devint le siège d'une Généralité et d'un Pays de Grande Gabelle. Vichy fut presque aussitôt doté d'un Grenier à Sel et d'un Bureau des Traites-Foraines. Cette « chambre à sel » releva d'abord de l'Election de Gannat, mais un édit de 1694 pourvut Vichy d'une juridiction spéciale relevant de la Cour des Aydes de Paris. Par lettre patente du 9 août 1696, le Roy nomme Intrand de Chillac, président du Grenier à Sel, et « lui fait confiance... pour sa suffisance, loyauté, prud'homie, capacité et expérience ».

Vichy possédait de ce fait une véritable Cour de Justice où siégeaient quatre Conseillers du Roy : un Président, un Juge grenetier, un Procureur du Roy, un Contrôleur, secondés par un greffier, un huissier, un avocat. Ces officiers du Grenier à Sel étaient des magistrats, revêtus de robe en laine noire; à l'instar des nobles, ils étaient exempts d'impostes ordinaires et de contributions de guerre. Ils avaient droit « aux honneurs ». C'est ainsi que Messire Louis Deveau « grenetier » fut inhumé en grande pompe, dans l'église Saint-Blaise. Ces fonctionnaires appartenaient à la bourgeoisie et devenaient parfois nobles du fait de leur charge qu'ils achetaient et transmettaient à leur descendance.

Le fils du grenetier François Gravier devient seigneur du Pontillard. Le contrôleur Claude Bertucat est fait seigneur des Fradins. Nicolas Collin, procureur du Roy, devient Collin de La Chassagne. Pierre Gravier, président du grenier, est appelé seigneur des Granges. Il est vrai que les nobles d'ancienne origine se moquaient des nouveaux anoblis et désignaient ces charges sous le vocable dérisoire de « savonnettes à vilains ».

Au Grenier à Sel étaient attachés des Receveurs et des Commiss. Après 1717, ce furent de simples employés des gabelles; auparavant c'étaient des magistrats, conseillers du Roy. C'est ainsi qu'au début du 18^e siècle les fonctions de Receveur du Grenier étaient remplies par Geoffroy Sicaud, seigneur de la Ramas. En 1717, Chamillard, l'ancien ministre de Louis XIV, étant venu faire une cure aux Eaux de Vichy, Sicaud lui demanda de vouloir bien tenir son fils nouveau-né sur les fonts baptismaux; c'était un grand honneur pour le Receveur du Grenier à Sel.

Dans l'acte de baptême, on désigne le parrain sous le titre de « Haut et Puissant Seigneur Michel Chamillard, ministre d'Etat, Commandeur des Ordres du Roy ». Mais le registre de la paroisse ne mentionne pas que c'était un champion, joueur de billard, ce qui lui avait valu la faveur de Louis XIV, si on en croit cette épitaphe médisante :

*Ci-gît le fameux Chamillard
De son Roy, le protonotaire
Qui fut un héros... au billard
Un zéro... dans le ministère.*

Le grenetier recevait le sel qui arrivait de Nantes par bateau et débarquait au petit port de la Place de la Marine. Puis le grenetier soumettait sa marchandise au gabelage (temps pendant lequel le sel devait sécher dans le grenier); il en faisait ensuite livraison aux parties prenantes, appelés les gabelants. Le pesage et le mesurage se faisaient sous la surveillance du Contrôleur, conseiller du Roy.

A certains jours fixés avaient lieu les distributions.

On en délivrait aux « regrattiers » qui revendent au peuple le sel « à la petite mesure » (car nul n'a le droit de revendre la portion de sel qu'il n'aurait pas utilisé pour sa consommation).

On en distribuait en franchise aux privilégiés : nobles, magistrats, ecclésiastiques, etc...

Enfin, on remettait au collecteur la quantité globale imposée à sa paroisse, quitte à lui de faire ensuite la répartition entre les habitants, d'après l'assiette établie au préalable. A titre documentaire en 1710, le Grenier de Vichy qui desservait 1.431 feux leur délivrait dans l'année 22 muids, 8 setiers, 2 minots (le muid contenait 250 litres, le setier 157 litres, le minot 39 litres).

Au Grenier à Sel étaient rattachés des agents chargés d'empêcher les fraudes et d'arrêter les contrebandiers. Au début, c'étaient les Archers de la Gabelle qui plus tard appelés « Gardes du Sel » devinrent à partir de 1764 « employés des Fermes du Roy ». Le peuple les désignait sous le vocable de « gabeloux ». Ils avaient à leur tête un capitaine, secondé par un lieutenant. Primitivement, c'étaient des fonctions honorifiques. En 1613 le capitaine, commandant les Archers, se nommait Noble Jehan de la Halle; son prédécesseur était Gabriel Firmin de la Mauny. Plus tard apparaissent des roturiers, Marcoux, Simon, etc. En 1760 on nomme capitaine Michel Roux, qui de simple employé était devenu lieutenant. La fonction d'archer devait être avantageuse puisqu'en 1642 Gilbert Deville, maître pâtissier à Vichy, épouse demoiselle Etienne, fille naturelle de Gaultier, capitaine des Gabelles, et devient archer dans notre ville. Les gardes de la gabelle n'ont peut-être pas toujours une conduite exemplaire; en effet, en septembre 1711, le capitaine Marcoux reçoit des instructions de ses supérieurs. « Il tiendra la main à ce que les gardes de la brigade soient toujours bien vêtus et armés comme ils doivent l'être, qu'ils payent régulièrement les denrées, marchandises, loyer et autres dépenses ordinaires et journalières. On leur défend d'avoir des chiens pour aller à la chasse, ce qui leur fait perdre du temps et entraîne les réclamations des propriétaires de terrains de chasse ». En tous cas, leur profession n'est pas sans danger, puisque le 20 janvier 1738, on inhume au cimetière du Mou-

tier, le corps de Michel Michelet, un gabelou qu'on a trouvé la veille noyé dans l'Allier.

Au 18^e siècle, la Ferme Générale des Gabelles n'était plus comme au début, entre les mains de juifs venus de Lombardie; mais le fisc eut toujours « l'art de pressurer l'orange pour en tirer le jus ». L'Intendant de la Généralité de Moulins écrivait dans son rapport en 1697 que les greniers à sel de Gannat, de Montluçon et de Vichy rapportaient 188.289 livres, 10 sols. Mais si la gabelle faisait entrer 80 à 100 millions annuellement dans les coffres de l'Etat, on dit qu'en trente ans les 60 Fermiers Généraux se seraient partagé un bénéfice d'un demi milliard. Pour arriver à ce résultat, ces financiers s'adressaient à leurs protecteurs, — souvent des princes, — qui faisaient voter des édits rigoureux contre les fraudeurs.

Les Fermiers Généraux étaient féroces pour les prévaricateurs. En 1717, la Chambre de Justice de Paris eût à juger Chartier Henri, receveur des Traites Foraines à Vichy et ses deux commis Marcou et La Bellonie. Convaincu d'exactions et de concussions, Chartier fut condamné à être pendu aux Fourches Patibulaires de Moulins, après avoir fait amende honorable, en chemise et en tenant dans ses mains une torche de cire ardente. Quant à ses commis, ils furent condamnés à assister au supplice de Chartier, puis furent bannis pour neuf ans.

A leur tour, agents du fisc et gabeloux étaient inexorables pour les fraudeurs. Dans son ouvrage, *La France Contemporaine*, Taine nous décrit le gabelou revêtu de sa bandoulière, entrant dans les maisons « où il vérifie la saumure, goûtant la salière, déclarant si le sel est trop blanc qu'il est de contrebande, parce que celui de la Ferme — seul légitime — est ordinairement avarié et mêlé de gravats ».

Quand il constate une fraude, l'employé saisit « le faux sel », il en fait deux échantillons égaux « de la même grosseur, ployés dans du papier et linge blancs, liés d'un fil avec apposition d'un cachet sur cire rouge d'Espagne, le tout en son entier sans trous ni courtures ». Un échantillon est laissé au domicile du fraudeur, l'autre est déposé, en même temps que le procès-verbal au greffe du grenier à sel.

L'inculpé est appelé dans les huit jours devant les officiers et juges de la Chambre à Sel; il apporte son échantillon. On confronte cet échantillon: 1^o avec celui qui a été déposé au greffe; 2^o avec le sel qui est délivré par le grenier. Le Procureur du Roy dépose ses conclusions et le fraudeur est « salé » à son tour.

Le Tribunal a parfois la main trop lourde. C'est ainsi que Jean Penin, vigneron à Vesse, chez lequel on a trouvé une demi-once de faux-sel est condamné par les magistrats de Chambre de Vichy à 200 livres d'amende. Penin fait appel et la Compagnie des Fermes réduit l'amende à 90 livres qu'il doit payer incontinent au Receveur du Grenier à Sel.

Les gabeloux surveillent aussi les « *laisser passer* » de ceux qui transportent du sel régulièrement. Ils dressent également des embuscades

aux contrebandiers; ils sont armés et font usage de leurs armes. Sur les registres de la Paroisse, on relève que: 1^o le 22 août 1730 a été inhumé dans le cimetière du Moûtier le corps d'un faux saunier, tué la veille par les agents des brigades de la gabelle; 2^o le 23 mars 1779 a été inhumé dans le cimetière du Moûtier le corps de Blaise Cotte, âgé de 60 ans, originaire de Chateldon, mort dans la prison de Vichy, où il était détenu pour avoir porté du faux sel.

Le sel de « capture » est recueilli au Grenier à Sel, où il figure sur le Registre des Entrées. C'est une denrée précieuse; aussi le receveur fait-il laver les sacs, avant de les brûler, en présence du grenetier et du contrôleur. Quant au Registre des Sorties, dit « Sexté », où figurent le nom, la faculté des gabellants, la quantité de sel prélevé avec sa destination (privilège, dépôt chez le regrattier, pôt, salure de grosse ou de petite salaison), il est tenu avec une minutie et une exactitude que pourraient encore envier actuellement nos administrations.

Le grenier à sel constituait pour Vichy une véritable richesse. C'est pourquoi en 1590, quand les troupes du Marquis d'Urphe s'emparèrent de Vichy, cet entrepôt ne fut pas épargné. Sur la requête de Jean Gravier, conseiller du Roy, une enquête fut ouverte le 3 mai 1597 par Claude Mareschal, Lieutenant Général en la Châtellainie de Vichy, sur le pillage du grenier à sel. Le procès-verbal établi à cette occasion, nous confirme que le 14 octobre 1590, le Marquis d'Urphe prit la ville et y laissa une garnison. Ses soldats « rebelles et ennemis de Sa Majesté », brûlèrent les églises et les archives qui y étaient conservées; ils sacquèrent les maisons, démantelèrent les portes et les murailles; ils rançonnèrent les habitants, massacrant les protestataires. Conduits par les Lieutenants de Toury et d'Apchon, les soldats rompirent les portes et les cadenas du grenier à sel Sicaud où il y avait encore 2 muids, 3 setiers, 2 minots, délaissés par les grenetiers et contrôleurs du grenier à sel de Moulins.

Ils portèrent une grande partie de cette provision au Logis du Cheval Blanc où séjournait d'Apchon, puis ils retournèrent au local et se partagèrent le reste.

Plus tard, quand il fallut réparer les dégâts et reconstruire les murailles, l'Assemblée Générale des habitants de Vichy, réunie comme de coutume au son des cloches, décida que les frais de l'opération seraient payés en grande partie par « les droits d'octroy et de mesure que la ville prélevera en deniers par chaque minot qui se vend au grenier à sel de cette chambre de Vichy ». De cette façon les paroisses voisines, parties prenantes, participèrent à la contribution.

Ainsi grevé par cette espèce de centime additionnel, l'impôt sur le sel devenait lourd pour les Vichysois.

Aussi en 1741, la Duchesse de Gramont demanda le « Franc Salé » pour l'Hospice des Pauvres, à Vichy. Un mémoire fut adressé au Roy, pour solliciter en franchise 3 minots de sel; on estimait en

effet à 140 kilog. environ la quantité nécessaire à la consommation normale de l'établissement. La supplique resta sans effet. Ce n'est que 40 ans plus tard que Calonne, contrôleur général des Finances, accordera « le droit honorifique et très utile » de prélever 6 minots sur le grenier à sel. Pourquoi cette générosité ? C'est que, dans l'intervalle, le couvent des Célestins avait été supprimé; on octroya donc au Domus Dei les 6 minots de sel accordés en franchise aux religieux. On fit d'ailleurs remarquer que cette grâce est accordée par le Roy « en considération des services rendus par l'Hôpital aux Soldats que leur santé oblige d'aller à Vichy ».

En 1754, il y eut un grand émoi dans le Bourbonnais, quand on apprit que la « Bande à Mandrin », qui avait déjà opéré à Thiers, à Feurs, etc., s'apprétait à venir dans notre région. Mandrin avait, dit-on, menacé Touvenot, receveur du grenier à sel de Vichy, de venir piller sa caisse et de se servir de sa tête en guise de boule pour jouer aux quilles.

Le Gouverneur du Bourbonnais ordonna aux villes pourvues d'un grenier à sel de se mettre à l'abri d'un coup de main. C'est que Mandrin qui a d'abord repoussé gendarmes et gabeloux envoyés contre lui, s'attaque maintenant aux villes, où il oblige les entrepreneurs des Fermes à lui acheter le sel et le tabac qu'il passe en contrebande. Le Maire de Vichy fut obligé de remettre en état les fossés en partie comblés ; on fit consolider la porte Guinaud à moitié démolie; quant aux particuliers, ils furent tenus de garnir de gros barreaux de fer les ouvertures pratiquées aux murailles.

Mandrin a fait le siège d'Autun; mais les Fermiers Généraux mobilisent contre lui des régiments. On lui oppose la Légion de Fischer. Bien organisés et supérieurs en nombre, les hussards attaquent les contrebandiers le 20 décembre 1754; ces derniers durent battre en retraite.

Le 21 Mandrin passe à Dompierre. Le 22 ses troupes traversaient Le Breuil, près de La Palisse, quand une vieille femme, par malice ou par étourderie, s'écria en apercevant les fuyards: « Voilà les contrebandiers; il faut aller chercher la brigade de Vichy qui est chez Arpaja ».

C'est un dimanche et comme par hasard, les gabeloux sont au cabaret. Les hommes de Mandrin ne perdent pas leur temps et se vendent. Ils font irruption dans la salle des consommateurs; à coup de pistolet, ils tuent 2 gardes; les 3 autres s'enfuient dans un champ où ils sont abattus à coup de fusil. Les gardes Renard, Cassat, Blanchardet et leur capitaine Jean-Baptiste Simon furent inhumés au cimetière du Breuil le 23 décembre 1754; cinq jours après le garde Gilbert Bourgeois, décédé par suite de ses blessures, fut enterré à côté de ses camarades.

Mandrin regagna les monts du Forez; le grenier à sel de Vichy fut épargné; mais une brigade de ses agents fut anéantie par les contrebandiers.

Après la mort de Mandrin, roué vif à Valence le 26 mai 1755, les gabeloux furent moins inquiets; mais il n'en fut pas de même des contribuables.

Les officiers de la Gabelle installèrent un autre dépôt à sel dans un des locaux occupés par l'ancien hôpital. En 1790, par suite d'une crue de l'Allier, l'eau envahit ce grenier et le sel fondit.

Sur la réquisition du grenetier Fougerolles, l'huissier royal, accompagné de Monsieur Chocbeprat, maire de Vichy, vint faire un constat. Un procès-verbal s'ensuivit et l'on décida de rechercher un autre local à l'abri des inondations. Ce fut inutile, car la Révolution vint fermer à tout jamais la Chambre ainsi que le Grenier à Sel de Vichy.

Docteur LÈRE.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
de VICHY et des ENVIRONS

Les Premiers Historiens de Vichy

Notre société se doit de ne pas oublier les chercheurs qui, les premiers, retracèrent le passé de Vichy, et furent, en quelque sorte nos prédecesseurs.

Leur œuvre historique est assez mince et n'est pas exempte d'inexactitudes, mais elle garde un grand intérêt, d'autant plus que certaines parties — parfois légendaires — de ce que l'on peut appeler le fond de l'histoire populaire de Vichy, proviennent de ces premiers essais. Il va sans dire que c'est en étudiant les eaux minérales, que nos auteurs furent amenés à rechercher les origines de la station; les premiers historiens de Vichy sont des médecins.

Il est difficile de voir en Nicolas de Nicolaï notre premier historien: sa *Générale Description du pays et duché du Bourbonnais*, datée de 1569, mais qui ne fut publiée qu'en 1865, doit plutôt être regardée comme une source.

On y trouve, d'ailleurs, peu de choses sur le passé de Vichy. Signalons la fameuse destruction de notre fontaine par les habitants de Cusset, mais cet événement tout récent (1566) pour Nicolaï, était à ses yeux un fait-divers. Plus intéressante est la mention de l'église du Moustier: « ... autour de laquelle se trouvent des ruines qui montrent qu'il y a eu là, autrefois, un important monastère. » Chose curieuse: on ne parlera plus de ce monastère avant le XIX^e siècle...

L'ouvrage de Jean Banc, médecin moulinois (1), si important au point de vue médical, puisqu'il est le premier à offrir des observations cliniques sur les effets des eaux de Vichy, a le mérite de poser la question de l'antiquité de nos sources. En parlant des Célestins — c'est la première mention de cette source, — l'auteur s'exprime ainsi: « ... Je n'ay jamais rien sceu apprendre de son antiquité par les habitants ny voisins du lieu, combien qu'elles marquent indubitablement avoir été autrefois employées; mais c'est à scavoir à quel usage et comment... ». C'est aussi dans le livre de Jean Banc, que se trouve cette indication, si souvent répétée ! : « ... C'est chose remarquable que le gros bestail de toute ceste contrée, traverse ordinairement la rivière à la nage, pour venir boire à toute course de ces eaux, desquelles il est friand à merveille... »

Citons pour mémoire la *Topographie du Duché de Bourbonnoys*, par Jean Ferault Daignet, datée de 1614 (2) où les indications touchant l'histoire de Vichy, se bornent au rappel de la fondation du couvent des Célestins par « les ducs de Bourbon », en l'an 1410.

Aucun renseignement dans l'ouvrage célèbre de Claude Mareschal: *Physiologie des Eaux minérales de Vichy en Bourbonnois* (3). Ce livre, vieux de trois siècles, est le premier traité de médecine uniquement consacré à nos sources; c'est là, un titre de gloire suffisant.

L'époque du premier séjour de Madame de Sévigné (1676), voit apparaître de nombreux ouvrages médicaux (4), mais aucun d'entre eux n'aborde l'histoire de Vichy.

Le vichysois Claude Fouët, reçu docteur en médecine en 1672, nommé premier « intendant » des eaux minérales de Vichy » en 1684, une des gloires de notre médecine thermale (5), mérite aussi le titre de premier historien de Vichy.

Dans son ouvrage intitulé *Le Secret des Bains et Eaux minérales de Vichy en Bourbonnois...*, de 1679 (6) se trouvent déjà quelques

(1) *La Mémoire renouvelée des Merveilles des Eaux naturelles*. En faveur de nos Nymphes françaises, et des malades qui ont recours à leurs emplois salutaires. Par Jean Banc, docteur en médecine de Molins en Bourbonnois. Paris, chez Pierre Sevestre, 1605.

(2) Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, publié par la *Revue Bourbonnaise* en 1886.

(3) ...Par J. Claude Mareschal. Lyon, 1636. — Deuxième édition à Moulins, chez Pierre Vernoy, 1642. Reproduction en 1921 par les soins de M^e J. Place.

(4) *Description des Eaux Minérales de Vichy en Bourbonnais...*, par Antoine Joiy. Paris, 1675. — *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France...* par le sieur Du Clos. Paris, 1675.

« An thermæ Borbonienses Anselnienses minorem noxam inferunt epotæ, quam Arcienbaldice et Vichienses ? ». Thèse de François Le Rat, soutenue à Paris, le 1^{er} avril 1677.

(5) Cf. Communication du Professeur Cornil. Bulletin n° 2.

(6) « ...Découvert par Claude Fouet. Docteur en Médecine, natif du même lieu. Dans lequel sont contenues beaucoup de recherches et pensées curieuses, utiles et nécessaires pour les malades qui ont besoin des eaux minérales en général. » Paris, 1679.

précisions sur l'histoire de Vichy et entre autres, une étymologie du nom de notre cité: « ... Le nom de Vichy, est tiré des anciens géographes latins, qui appellent ce lieu, *Vicus calidus*, apparemment au sujet de ses eaux chaudes ». De même l'auteur esquisse l'histoire du couvent des Célestins: « ... Il fut en partie brûlé et ruiné, ainsi que l'on voit par les procez-verbaux des commissaires, qui y furent envoyez par Henri III, pour informer de l'estat où il estoit reduit, après quoy il fut rebâti, comme il est à présent ».

C'est surtout dans son second ouvrage daté de 1686 (1), que Claude Fouet s'attaque à l'histoire de la station, après avoir judicieusement montré que les documents font et feront toujours défaut. Il écrit en effet, à propos du pont: « C'est peut être celuy dont César parle dans ses Commentaires, puisqu'il est sur le grand chemin d'Autun à Clermont; ainsi comme Vichy fut pillé, brûlé et saccagé (comme nous ferons voir cy-après), c'est ce qui fait que quelques soins que nous ayons apportés pour trouver des mémoires justes de ce que a été autrefois cette ville, nous n'avons rien pu découvrir. Nous nous contenterons donc de dire ce que nous en avons appris par quelques Histoires, Procez-verbaux et de la tradition... ».

Voilà une saine méthode historique, l'auteur revient ensuite sur l'étymologie de Vichy et nous donne une nouvelle précision: « Vichy... dont le nom vient par corruption de *Vicus calidus*, apparemment à cause de ses eaux chaudes, dont Philander, auteur latin, nous parle, disant qu'elles sont sur les confins de l'Auvergne ».

Enfin Claude Fouet relate ce que Vichy doit à Louis II, duc de Bourbon: les murailles et le couvent des Célestins, et montre combien la ville eut à souffrir durant les guerres de religion.

Jusqu'aux travaux du début du XIX^e siècle, on n'ajoutera pratiquement rien à ce tableau historique de Vichy; les erreurs qu'il contient sont encore répétées de nos jours.

Les auteurs du XVIII^e siècle, dont aucun, d'ailleurs, ne s'intéresse spécialement à l'histoire de Vichy, ne font que reprendre ce qu'a écrit Claude Fouet.

Chomel (2) a copié textuellement les passages de Claude Fouet touchant le passé de notre station. Les ouvrages d'Helvetius (3), de

(1) *Nouveau système des Bains et Eaux Minérales de Vichy*, fondé sur plusieurs belles expériences et sur la doctrine de l'acide et de l'alcali. Ouvrage curieux et nécessaire à tous les physiciens et aux malades auxquels il donne de grandes lumières sur la nature et sur les effets des bains et eaux minérales en général, par M. Claude Fouet. Paris, 1686.

(2) *Traité des eaux minérales, bains et douches de Vichy...* augmenté d'un discours préliminaire sur les eaux minérales en général... etc.. Par Jacques-François Chomel. Clermont, 1734. Deuxième édition en 1738.

Chomel est un « plagiaire sans scrupule » (Mallat, *Vichy à travers les siècles*. T. II, p. 133.)

(3) *Traité des maladies les plus fréquentes...* etc., par M. Helvetius. Paris, 1734.

Lassone (1) n'apportent aucun renseignement nouveau. Ce dernier auteur est même décourageant: « l'ancienneté des eaux de Vichy n'est pas des mieux constatée... », écrit-il en se contentant de citer le volume de Jean Banc.

La *Dissertation sur le transport des Eaux de Vichy* (2) de l'intendant Tardy, si intéressante à d'autres points de vue, contient seulement cette assertion curieuse à propos de l'antiquité de nos sources: « Elles sont plus anciennes que Vichy, dont il est parlé dans l'Histoire depuis plusieurs siècles; et c'est de ces Eaux, qu'il a pris son nom; car de *Vicus calidus*, qui veut dire Bourg chaud; on a dit par corruption Vichy, comme le nom de *Chaudes-Aigues* en Auvergne, vient d'*Aqua calida* ».

La fin du XVIII^e siècle n'ajoute rien à ce que nous savons déjà. Desbrest traite fort négligemment dans son *Traité* (3) des antiquités vichyssoises: « Je ne m'attacherai pas ici à rechercher l'origine de Vichy ni son antiquité, sur lesquelles on ne sait rien de certain... » Il donne toutefois l'étymologie lancée par Claude Fouet: « Vichy est dérivé de *Vicus calidus*, bourg chaud; dénomination fort expressive qui annonce la nature du terrain sur lequel la ville est bâtie. » Desbrest a pourtant le mérite d'avoir fait entrer Madame de Sévigné dans l'histoire de Vichy où elle occupe la place que l'on sait.

Les *Observations* (4) de M. de Brieude parues à la veille de la Révolution, ne contiennent rien sur le sujet qui nous occupe.

La Révolution et l'Empire sont des périodes de stérilité pour la littérature vichyssoise, tant médicale qu'historique.

Mais la Restauration voit apparaître les premières manifestations du renouveau des études hydrologiques. Si le *Manuel* (5) de Patissier néglige le passé de la station, le *Précis* (6) d'Alibert contient des précisions importantes sur nos antiquités: « Les eaux de Vichy étaient connues et fréquentées par les Romains...; dans les fouilles qui ont été faites pour la construction du nouveau bâtiment thermal, on a trouvé des vestiges de piscines, des marbres faisant partie de baignoires, des médailles de Néron, de Claudio, etc. »

Les travaux, commandés par la duchesse d'Angoulême et les découvertes archéologique qui en résultèrent, eurent le grand mérite d'attirer l'attention sur le Vichy gallo-romain.

(1) *Observations physiques sur les eaux thermales de Vichy*, par M. de Lassone. Mémoire de l'Académie Royale des Sciences, 1753.

(2) *Dissertation sur le transport des Eaux de Vichy...* avec la manière de se conduire avec succès dans leur usage, par M. Emmanuel Tardy, intendant des Eaux de Vichy et d'Hauterive. Moulins, 1755.

(3) *Traité des eaux minérales de Chateldon, de celles de Vichy et Haute-rive en Bourbonnais...* avec le détail de leurs propriétés médicinales et leur analyse, par M. Desbrest. Moulins, 1778.

(4) *Observations sur les eaux thermales de Bourbon-l'Archambault, de Vichy et du Mont d'Or...*, par M. de Brieude. Paris, 1788.

(5) *Manuel des eaux minérales de la France*. Paris, Méquignon-Marvis, 1818.

(6) *Précis historique sur les eaux minérales*. Paris, Béchet jeune, 1826.

La vogue de la station ne cessa de croître sous la Monarchie de Juillet. On se préoccupa de renseigner les étrangers sur la ville où ils résidaient quelques semaines; la période des « Guides de Vichy » s'ouvre alors, et presque tous comportent des introductions historiques plus ou moins intéressantes.

Le docteur Victor Noyer (1) fut un précurseur, et ses *Lettres topographiques et médicales sur Vichy* (2), datées de 1833, peuvent être considérées, comme la première histoire de notre ville. L'introduction de cet ouvrage mérite d'être citée : ne pourrait-elle pas servir (mutatis mutandis) de préambule à l'acte de naissance de notre Société ?

« J'ai entendu très souvent des étrangers demander l'histoire du pays qu'ils habitaient momentanément; plusieurs d'entre eux faisaient presque un reproche indirect à ses habitants de n'avoir rien dit sur un pays aussi fréquenté, et sur lequel il y avait tant de choses à dire. Des ruines, des traces de voies romaines, des vestiges d'un ancien pont, des fortifications, des eaux thermales renommées, des dénominations qui annonçaient une ancienne ville, un ancien peuple; tout cela, disaient-ils, devait suffire pour une histoire. Ces demandes souvent répétées ont un peu piqué mon amour-propre; je me suis consulté, j'ai hésité long-temps; les forces me manquaient; j'entrevois toutes les difficultés que j'aurais à vaincre, mais enfin je me suis décidé. »

La première de ces « lettres » nous donne des indications très précieuses sur les anciennes fortifications de Vichy et sur les édifices religieux: Eglises, Moutier, couvents des Célestins et des Capucins. Nos tribunaux de l'ancien régime: Chatellenie, Grenier à Sel, Bureau des Traites, font également l'objet d'une étude intéressante.

Dans son second ouvrage, *Guide de l'Etranger* (3), Noyer revient sur l'histoire de Vichy, mais d'une façon moins détaillée. Ces deux livres constituent le fonds essentiel où viendront puiser tous les auteurs de notices historiques sur Vichy.

Guides et albums vont maintenant se succéder; la plupart d'entre eux ne font que copier Noyer. Signalons cependant l'ouvrage de Lecocq (4) où l'auteur identifie Vichy et les « Aquis calidis ».

Adolphe Michel dans son magnifique album *Vichy et ses environs* (5), paru en 1839, nous décrit d'une plume alerte les principales étapes de l'histoire de Vichy.

(1) Victor Noyer (1795-1860), fils d'Annet Noyer, chirurgien à Vichy, exerce, toute sa vie, la médecine dans notre ville, adjoint de Prunelle à la mairie, puis maire (1854-1857).

(2) *Lettres topographiques et médicales de Vichy, ses eaux minérales et leur action thérapeutique sur nos organes*. Paris, Clermont, Vichy, 1833.

(3) *Guide de l'Etranger aux eaux minérales de Vichy*, suivi de quelques réflexions sur leur propriété dans le traitement de la gravelle et de la goutte. Paris, Rouvier, 1836.

(4) *Description pittoresque de l'Auvergne... Vichy et ses environs*. Gravures de Lecocq et de Benèche (Desrosiers). Clermont, 1836.

(5) *Vichy et ses environs*. Gravures de Lehnert. Moulins, Desrosiers, 1839.

Deux brochures d'archéologie, ayant un caractère scientifique, paraissent à peu près à la même époque: celles de Beaulieu (1) et de Chauvet (2), où les vestiges du Vichy romain sont minutieusement décrits.

De très nombreux guides sont édités durant le Second Empire. Il faut citer le superbe album *Vichy sous Napoléon III*, où la partie historique, œuvre de Charles Brainne, ne manque pas d'intérêt (3).

En 1869 enfin, paraît le *Vichy historique* de Louis Nadeau (4). Ce volume qui compte près de 300 pages est le premier ouvrage uniquement consacré à l'histoire de Vichy. On y trouve bien des erreurs et de nombreuses légendes, mais le style est alerte et c'est encore la seule histoire générale de notre ville. Il convient donc de saluer cet historien plus aimable que sérieux; son livre marque la fin de notre histoire « mondaine » et quelque peu romancée, il ouvre la voie aux travaux de Decoret et aux œuvres capitales de Mallat.

La question de “Vicus Calidus”

Claude Fouet, comme on sait, a eu le mérite de reconnaître l'antiquité romaine de Vichy; malheureusement sa référence contenait une double erreur qui devait prolonger son impudente carrière jusqu'à nos jours (5).

Tout d'abord Philander n'est pas un géographe ou un auteur latin, comme le croyait Claude Fouet, mais un érudit du XVI^e siècle, commentateur de Vitruve. Son nom était Guillaume Philandrier (1505-1565); archidiacre de la Cathédrale de Rodez, il appartint à cette pléiade d'humanistes à qui nous devons de belles et savantes éditions des auteurs anciens. Son commentaire des œuvres de l'artiste latin Vitruve (6) connut un très grand succès et fut souvent réédité. Dans les premières éditions on ne trouve aucune mention de ce « vicus

(1) *Notice sur la ville et les antiquités de Vichy*. Clermont-Ferrand, Perol, 1841 (On trouve également dans cet ouvrage, quelques notes sur les croyances et usages populaires du Bourbonnais).

(2) *Notice générale des antiquités de Vichy-les-Bains*. Cusset, Villard, 1851.

(3) *Vichy sous Napoléon III...* Son histoire, ses eaux, ses monuments et ses environs. Ch. Brainne, F. Barthez, H. Clerget (ce dernier est l'auteur des magnifiques illustrations). Vichy, Bougarel, 1863.

(4) *Vichy historique*. Vichy, A. Wallon, 1869.

(5) La plupart des guides de Vichy donnent aujourd'hui cette étymologie: « Vichy est le « *Vicus Calidus* » des Romains ». Decoret et Mallat lui-même ont repris cette erreur de Claude Fouet.

(6) *Annotationes in Vitruvium*. Rome, 1544. — In fol. Traduction française par J. Martin. Paris (1572), et très nombreuses rééditions.

calidus », ni même rien d'approchant. Mais dans les éditions postérieures, on peut lire, au chapitre X du livre V (1) la note suivante à propos des moyens employés pour obtenir la sudation : « Quod vidimus in finibus Arvernorum, in urbe cui *calidis aquis* est nomen. Ne ea variis e locis erumpit maxima vis aquae calidissimæ... etc., etc. ».

Or Claude Fouet a écrit (2) : « Vichy dont le nom vient par corruption de *Vicus calidus*, apparemment à cause de ses eaux chaudes, dont Philander, auteur latin nous parle, disant qu'elles sont sur les confins de l'Auvergne ». C'est bien la traduction exacte de : « ...in finibus Arvernorum », et c'est évidemment cette note que Claude Fouet a connue et interprétée...

Tout d'abord il n'y a point « *vicus calidus* », mais « *calidæ aquæ* » et chose plus grave encore, ce dernier vocable ne désigne pas Vichy, mais Chaudes-Aigues. Philandrier voulant compléter l'œuvre de Vitruve par des observations personnelles, a décrit Chaudesaiges qu'il connaissait bien, cette station n'étant pas très éloignée de sa résidence ordinaire, Rodez. Il traduisit le nom en latin, d'où « *calidæ aquæ* » (3). D'autres détails de la note, concernant la haute température de l'eau et les curieux usages qu'en faisaient les habitants prouvent surabondamment qu'il ne s'agit pas de Vichy. Ajoutons encore que Philandrier est un auteur bien connu des historiens de Chaudesaiges (4). Les quelques lignes qu'il a consacrées à cette station constituent un des premiers documents narratifs de son histoire. Guillaume Philandrier est pour Chaudesaiges, ce que Nicolas de Nicolaï est pour Vichy.

Claude Fouet s'est donc trompé sur toute la ligne. Il est vraisemblable qu'il n'eut pas directement connaissance du texte, car il n'aurait pas commis la bêtise de prendre Philandrier pour un auteur latin et de confondre Vichy avec Chaudesaiges. La référence devait être vague dans son esprit et il forgea « *vicus calidus* » pour des raisons d'étymologie. Cette forme devant aboutir à Vichy par « corruption », comme il l'écrivait lui-même. Est-il besoin d'ajouter qu'aucune des formes du nom de Vichy au moyen âge n'autorise une pareille étymologie dont Claude Fouet reste le seul responsable; c'est à lui et non aux géographes latins que le baron Lucas dut d'être qualifié pour la postérité de « *prefectus municipali vici calidi vulgo Vichy* », ainsi qu'une inscription de 1823 en témoigne sur la partie encore debout des bains de l'Hôpital. Cette erreur est tenace; dans la plupart des guides de Vichy imprimés de nos jours, on peut lire que notre ville est le « *vicus calidus* » des Romains. Il faudrait dire: de Claude Fouet.

(1) *De Architectura*, Livre V, chap. X, p. 97. Ed. de 1649.

(2) *Nouveau système des bains...* op. cit.

(3) Les « *aquæ calidæ* » de la Table de Peutinger n'étaient pas encore connues.

(4) Cf. Charles Felgères, *Histoire de la baronnie de Chaudesaiges, depuis ses origines jusqu'en 1789*. Paris, Champion, 1904, in-8.

L'origine du nom de Vichy

Peut-on connaître le nom latin de Vichy et quels sont les documents de l'époque gallo-romaine qui nous renseignent sur ce sujet ? Nos sources sont au nombre de trois :

- 1° Les inscriptions ou sources épigraphiques,
- 2° Les documents géographiques,
- 3° Les textes des auteurs latins.

I. LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES. — On a retrouvé à Vichy des cippes funéraires, prouvant que des citoyens romains y furent inhumés. On a mis également à jour des ex-voto, témoignages de reconnaissance aux divinités qui présidaient aux cures salutaires; mais aucune inscription ne nous a révélé le nom latin de Vichy.

II. LES DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES. — Ce sont évidemment ceux qui nous livrent le plus de renseignements sur la toponymie gallo-romaine, mais ils sont malheureusement d'une interprétation difficile. Examinons successivement ces documents, au nombre de trois.

a) *L'Itinéraire d'Antonin* qui ne mérite pas son nom car il est au plus tôt du quatrième siècle. C'est un tableau des villes situées sur les grandes routes de l'Empire romain; un « livre de poste du Bas-Empire » comme l'écrit J. Bonnard dans son remarquable ouvrage la « Gaule Thermale » (1). Quatre stations thermales gallo-romaines y sont indiquées, mais Vichy n'est pas parmi elles. En voici cependant la liste :

Aqua Sextiae: Aix-en-Provence.

Aqua Tarbellicæ: Dax.

Aqua Convenarum: Bagnères-de-Bigorre ?

Aqua Siccæ: ce nom surprenant n'a pas encore livré son secret, si toutefois il en comporte un; cette station se serait trouvée dans les environs de Toulouse.

b) *La Carte de Peutinger*. C'est le document le plus important, et il a fait l'objet d'un nombre considérable d'études. Nous nous bornerons à l'essentiel.

Cette carte a pris le nom du savant d'Augsbourg, Conrad Peutinger, qui la retrouva au XVI^e siècle. C'est une copie, exécutée vraisemblablement au treizième siècle, d'une carte originale du troisième siècle après J.-C., mais qui semble avoir reçu des corrections au cinquième siècle, et peut-être même plus tard. Il s'agit d'un itinéraire figuré démesurément étendu dans le sens de la longueur et dont les indications géographiques (fleuves, montagnes, etc.) déroutent tout commentaire. Cependant, les principales routes de l'Empire y sont indiquées avec leurs stations, et souvent aussi les distances qui les séparent. Les sta-

(1) Bonnard. *La Gaule Thermale*. Paris, Plon, 1908.

tions thermales sont affectées d'un signe spécial: un petit bâtiment carré représentant les thermes. Neuf d'entre elles ont été reconnues sur les segments I et II de la carte qui intéressent la Gaule.

Ce sont (ces noms sont à l'ablatif sur la carte) :

Aquis Sextis: Aix-en-Provence.

Aquis: Ax.

Aquis Segete: Saint-Galmier ou Mouid.

Aquis Segeste: Non identifiée.

Aquis Bormonis: Bourbon-l'Archambault ou Bourbon-Lancy.

Aquis Nisincii: Bourbon-Lancy ou Saint-Honoré.

Indesina ou *Vindesina* ? : Bourbonne ?

Aquis Neri: Néris (Le signe conventionnel manque), et enfin

Aquis Calidis: Vichy. Au sujet de cette identification, il existe toute une littérature dont la bibliographie comporterait une douzaine de numéros, mais la question a été fort bien traitée dans le premier volume de *l'Histoire des Eaux Minérales de Vichy* de Mallat et Cornillon, ce qui nous dispense d'entrer dans les détails. Nous nous contenterons de dire que l'on s'accorde généralement, depuis la découverte de la borne miliare donnant la distance de Vichy à Clermont, à reconnaître notre ville dans les « *Aquæ calidæ* ».

c) *La « Cosmographie de l'anonyme de Ravenne »*. C'est un manuscrit dont l'original date du VII^e siècle, mais qui semble avoir été composé avec des documents plus anciens. Il est divisé en cinq livres et le livre IV intéresse la Gaule. C'est une liste de villes dont les noms sont souvent estropiés.

Or, dans la région de la Loire « *juxta fluviem qui dicitur Lega* », l'auteur cite, avant Decize et Nevers la ville dite Balidas (*Balidæ*). M. Bonnard, l'auteur de *La Gaule Thermale* reconnaît dans cette station les « *Aquæ calidæ* ».

C'est très possible en effet, mais plus curieuse est la mention dans ce même document d'une station située près des Pyrénées, et appelée « *Agæ Calidæ* » ou *Aquæ Calidæ* » qui serait Le Boulou ou Amélie-les-Bains. Peu importe, nous retiendrons surtout que cette expression « *Aquæ Calidæ* » a désigné sans aucun doute plusieurs stations thermales; c'était une appellation générique, plus encore qu'un nom propre. Les « *Eaux chaudes* », ainsi les Romains devaient désigner les lieux où jaillissaient des sources minérales, quand une divinité locale ou un grand personnage n'avait pas donné leur nom à l'agglomération formée autour des thermes. Parfois même c'était tout simplement les « *Eaux* », « *Aquæ* » Ax, Aix, Aigues. Enfin on ignore pour certaines stations thermales romaines très importantes quel fut leur nom latin, ainsi pour Uriage et pour notre voisine Royat.

L'origine du nom de Vichy ne nous est donc pas livrée par les documents gallo-romains. Il reste à examiner les textes du moyen âge.

A. WALLON-LASTEYRAS.

2 Septembre 1939...

Mobilisation Générale!...

A vingt-cinq ans d'intervalle, les anciens de la Grande Guerre évoquent le souvenir de journées qu'ils n'auraient jamais dû revivre, et refont leur cantine; les jeunes les ont déjà précédés. Ceux que leur âge empêche d'endosser l'uniforme, prennent part à la « mobilisation civile ». Tous, avec calme, vont accomplir leur devoir..., ils vont écrire une grande page d'histoire, nouvel épisode de la lutte du droit contre la barbarie. Cette « histoire vécue » domine toutes les préoccupations antérieures, elle écarte pour un temps les études de « l'Histoire du Temps passé ».

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Vichy et des environs, moins de deux ans après sa fondation, doit attendre le retour de ses membres pour reprendre ses travaux. La belle manifestation prévue en l'honneur de Claude Fouet, dont s'occupait le Dr Cornil; le travail annoncé du Dr Chabrol; la communication de M. Boisselier sur les Templiers; celle du Dr Cornil, sont ajoutés; l'important mouvement d'adhésion à notre compagnie se trouve momentanément interrompu.

Néanmoins le Bureau tient à faire connaître les noms des « futurs membres » qui s'étaient récemment inscrits pour faire partie de notre Société, et qu'il convient d'ajouter à la liste parue au Compte rendu de la séance du 30 Mai. S'ils doivent attendre le vote de la Société, ils sont déjà de cœur avec nous.

Ce sont :

M. le Curé de Saint-Blaise et M. Bellam (Hôtel Queens), donateurs; Mlle Dimier, à Menat (Puy-de-Dôme); MM. le Dr Guichard; Rosa, percepteur; Brière, architecte; Duranton; le Dr Buvat.

Et à ceux-ci comme à tous ses membres, bienfaiteurs, donateurs, membres actifs, correspondants, adhérents, associés ou même abonnés, le Bureau de la Société d'Histoire et d'Archéologie adresse avec ses remerciements pour leur encouragement et leur collaboration, ses vœux les meilleurs. Il espère que la tourmente qui s'élève les épargnera; il souhaite les voir bientôt revenir tous, leur devoir accompli, reprendre dans la paix le cours de leurs travaux interrompus.